

Commune de
Ménilles

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°1/3

1:5 000

"Vu pour être annexé à la délibération du 02/10/2015
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme."
Fait à Ménilles,
Le Maire,

ARRETE LE : 20/02/2015
APPROUVE LE : 02/10/2015

Etude réalisée par :

Urbanisme

Environnement

Communication

agence Nord

ZAC du Chevaliermont

1 rue des Mésanges

92086 Rosny-Wandrin

Tel. : 03 20 64 00 01

agence Ouest

Espace Sainte-Croix

6 Place Saint-Jacques

51000 Châlons-en-Champagne

Tel. : 03 26 64 00 01

agence Sud

Parc d'Activités La Longue Vallée

380 rue de la Vallée

51200 La Vallée

Tel. : 03 26 64 00 01

audicé

audicé

audicé

Légende

Limite de zone

Limite de secteur

Espace boisé classé au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme

Emplacement réservé

Secteurs sur lesquels s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation

Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L. 123-1-5-III, 2° du Code de l'Urbanisme (rû, rivière, mare, fossé à protéger ou à créer, verger, haie, alignement d'arbres, arbre à protéger...)

Protection du patrimoine bâti au titre de l'article L. 123-1-5-III, 2° du Code de l'Urbanisme (fontaine, calvaire, château, pompe à eau, murs...)

Espace inconstructible en raison d'un risque d'effondrement (Source : DDTM de l'Eure)

Zone soumise au risque inondation - Application du Plan de Prévention Risque Inondation de l'Eure Moyenne (Source : DDTM de l'Eure)

Identification des axes de ruissellement au titre de l'article R123-II b) du Code de l'Urbanisme

Identification des continuités douces au titre de l'article L. 123-1-5-IV, 1° du Code de l'Urbanisme

Linéaire commercial

Construction pouvant faire l'objet d'une extension limitée au titre de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme

I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz et d'hydrocarbures

Constructions nouvelles ou en cours n'apparaissant pas au plan cadastral en date de Décembre 2013

Zone de risque technologique liée à la présence d'une canalisation de transport de gaz (périmètres de risque DN150 = 30 m et DN600 = 245 m) et de transport d'hydrocarbures (périmètres de risque = 47m)

Zone U

Secteur Ua

Secteur Ue

Secteur Um 1,2

Secteur Up

Zone urbaine

Secteur urbain d'activités

Secteur urbain d'équipement

Secteur urbain mixte

Secteur urbain protégé

Zone A

Secteur Ap

Zone agricole

Secteur agricole protégé

Zone N

Secteur Ne

Secteur Np

Zone naturelle

Secteur naturel d'équipements

Secteur naturel protégé

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	12 727 m²	Création d'équipements scolaires et de loisirs	Commune
ER n°2	1249 m²	Elargissement du chemin et plantation d'une haie	Commune
ER n°3	628 m²	Elargissement du chemin et plantation d'une haie	Commune
ER n°4	2437 m²	Extension du cimetière	Commune
ER n°5	213 m²	Création d'une continuité piétonne	Commune
ER n°6	206 m²	Elargissement du chemin	Commune
ER n°7	848 m²	Création d'un accès perméable pour piétons et véhicules et aménagement hydraulique	Commune
ER n°8	412 m²	Agrandissement commercial de la place	Commune

